



Promotions, rabais, politiques et frais

❖ PROMOTION OFFERTE AUX FAMILLES :

- **Les participants doivent acheter toutes les activités en même temps.** Les achats futurs ne seront pas pris en considération;
 - *La promotion correspond aux règles et types de promotion disponible sur la plateforme amilia;*
 - Le rabais* augmente selon le nombre d'inscriptions d'une même famille et est appliqué de la façon suivante:
 - Au 2^{ème} membre **20% de rabais** (Équivalent à 8 à 10% de rabais pour 2 personnes sur le total de la facture)
 - Au 3^{ème} membre **30% de rabais** (Équivalent à 15 à 17% de rabais pour 3 personnes sur le total de la facture)
 - Au 4^{ème} membre **et suivants 75% de rabais** (27% de rabais minimum pour 4 personnes et plus sur le total de la facture)
- * Le rabais le plus élevé est toujours appliqué sur le total des achats admissibles le moins élevé;*
- **S'applique** à partir du 2^{ème} membre d'une même famille résidant à la même adresse : parent(s), frère(s) et sœur(s);
 - **S'applique** à partir de la ceinture blanche barre jaune **de tous les âges**;
 - **S'applique** aux achats dont les inscriptions **seront effectuées plus tard en saison** en autant qu'elles soient faites en même temps et le calcul sera effectué en tenant compte du prorata du temps restant;
 - **S'applique** seulement aux activités débutant en septembre et se terminant au mois de juin de l'année suivante;
 - **Ne s'applique pas** aux « inscriptions à la carte » et aux activités de courte session (automne, hiver ou printemps);
 - **Ne s'applique pas** aux activités offertes aux débutants, ceintures blanches de tous les âges (*autres promotions offertes*).
 - **Ne s'applique pas** aux activités offertes aux 50 ans et plus en journée.

❖ Inscription et/ou transfert d'activités durant l'année à partir de la ceinture blanche barre jaune :

- À partir de la ceinture blanche barre jaune **de tous les âges**, les inscriptions sont acceptées en tout temps entre le mois de septembre et le mois de mai de l'année suivante particulièrement lors des transferts d'activités requis par le passage ou la promotion à un niveau de ceinture supérieur;
- À partir du 1^{er} octobre, un prorata est appliqué selon la durée restante à l'inscription (se terminant en juin de chaque année);
- **Ne s'applique pas** aux activités offertes sous formes de sessions où les cours sont d'une (1) fois par semaine : les programmes offerts aux ceintures blanches; les Dragon-Blancs 4-12 ans et tous les cours ceintures blanches offerts aux adolescents et adultes;
- **Ne s'applique pas** à la session d'été.

❖ Modification, report et annulation d'activités :

- Modification ou annulation de cours lors de compétitions régionales, provinciales et nationales, séminaires et camps d'entraînement, certains congés fériés et la période des fêtes.

❖ Frais de retard d'inscription : Tarif : 20,00\$

- La validation de la liste des inscriptions s'effectue à partir du 1^{er} octobre de chaque année pour les blanches barres jaunes et plus en prenant les présences;
- L'inscription peut être effectuée, sans pré-avis, par l'administration si et seulement si le participant ne figure pas à la liste de l'activité à partir de cette date;
- À cette inscription, un frais d'administration (plus le frais de service) sera ajouté au compte du participant;
- Il est non remboursable en cas de désinscription ou d'annulation.

❖ Frais d'inscription : Tarif : 7,50\$

- Lors de l'ouverture d'un nouveau compte, un frais d'inscription est perçu;
- Il n'est perçu qu'une seule fois;
- Ce frais de service sert à couvrir en partie le coût d'utilisation de la plateforme « Amilia »;
- Il nous aide aussi et surtout, dans la prévention à la création de plusieurs comptes pour une même personne/famille ou « doublons » ce qui provoque entre autre des erreurs du juste montant lors de la production du crédit d'impôt pour la condition physique des enfants;
- Il est non remboursable en cas de désinscription ou d'annulation à une activité;

❖ Frais de service : Tarif : 2,50\$

- Le frais de service est ajouté lors d'un ou de plusieurs achats à la même facture;
- Ce frais de service sert à couvrir en partie le coût d'utilisation de la plateforme « Amilia »;
- Il est non remboursable en cas de désinscription ou d'annulation à une activité.



❖ **Modalités de paiements :**

- Cartes de crédits, débit électronique, chèque à l'ordre de l'ARTM inc. ou argent comptant;
- Aucun argent comptant ne sera accepté sans copie de la facture d'achat (inscription, article ou somme recueillie pour levée de fonds);
- Chèques post-datés datés acceptés au nom de l'« ARTM inc. », avec plusieurs versements par chèques (remis d'avance);
- Tous les chèques post-datés à remettre à l'instructeur avec une copie de l'inscription (dans une enveloppe svp).

❖ **Politique d'annulation :**

- Aucune demande de remboursement ne sera acceptée ou traitée par téléphone.
- Demande effectuée par la poste ou par courriel seulement : info@samguk.ca
- Prévoir un délai de 6 à 10 semaines pour recevoir le remboursement par chèque.
- Le nom inscrit sur le chèque est le nom du 1er répondant seulement (pour les moins de 18 ans) et sera envoyé par la poste à l'adresse inscrite au dossier du 1er répondant.

Ceinture blanche, sessions d'automne, d'hiver et de printemps :

- Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit au maximum le jeudi suivant le 3ème cours du début de chaque session (automne, d'hiver, de printemps);
- La déduction des frais suivants sera retenue sur le montant du remboursement à accorder :
 - Frais d'inscription : 7,50\$
 - Frais administratif : 20,00\$
 - Frais de service : 2,50\$

Cours réguliers pour la session complète (de septembre à juin de l'année suivante) :

Applicable aux Dragons-Blancs 4-12 ans de la ceinture blanche barre jaune à barre noire;

Applicable aux cours réguliers des moins de 12 ans, ceinture ½, jaune, jaune, verte, bleu, rouge et noire et;

Applicable aux cours réguliers pour les plus de 13 ans, ceintures blanche barre jaune jusqu'au ceinture noire.

- Suivant le début de la saison en septembre, toute demande d'annulation doit être adressée par écrit dans les 14 jours;
- La différence est remboursée par chèque dans un délai de 6 à 10 semaines;
- Le nom inscrit sur le chèque est le nom du 1^{er} répondant seulement (pour les moins de 18 ans) et sera envoyé par la poste à l'adresse inscrite au dossier du 1^{er} répondant également;
- En début d'année : le frais d'annulation correspond au 1/10 du coût de l'activité totale plus le frais de service de 2,50\$;
- **En cours d'année :** la période d'annulation est possible à 2 moments, soit après l'équivalent de la période d'automne (sept à novembre) et après l'équivalent de la période d'hiver (novembre à février).
- **Pour une annulation suivant la période d'automne:** demande adressée **au plus tard le dernier dimanche du mois de novembre**. 40% du montant total de l'inscription sera retenu. Passé ce délai d'annulation, le montant total exigé et retenu sera de 70%;
- **Pour une annulation suivant la période d'automne et d'hiver:** demande adressée **au plus tard le dernier dimanche du mois de février**. 70% du montant total de l'inscription sera retenu. Passé ce délai d'annulation, le montant total exigé et retenu sera de 100%.

❖ **Affiliation :** l'affiliation à la Fédération québécoise de Taekwon-Do International (F.Q.T.I.) doit être acheté séparément et est valide du 1^{er} septembre jusqu'au 31 août de l'année suivante. L'affiliation n'est pas remboursable en cas de désinscription ou d'annulation. Le formulaire format papier et le paiement doit être remis au plus tard durant la 1^{ère} fin de semaine d'octobre :

- L'envoi postal à la FQTI est effectué à la 3^{ème} semaine d'octobre (formulaires papiers reçus et cotisation);
- Un frais de retard sera porté au compte sans préavis à la 2^{ème} semaine d'octobre pour tout formulaire et paiement non remis;
- Le frais de retard pour formulaire et paiement non remis est de 15,00\$;
- *Ce frais couvre les démarches requises pour assurer le traitement du formulaire d'affiliation, le paiement, l'envoi, mise à jour de compte...*
- **FORMULAIRE D'AFFILIATION DISPONIBLE À LA PAGE SUIVANTE, COMPLÉTER, SIGNER, REMETTRE AVEC PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE L'« ARTM INC. » SANS DÉLAI.**

Formulaire d'affiliation

Affiliation à la Fédération Québécoise de Taekwon-do International inc.

Ceinture de couleur : 30,00\$ Ceinture noire : 45,00\$

Club : SAMGUK (Association Régionale Taekwon-Do Montérégie inc.) Début de l'affiliation : 1^{er} septembre _____

Cette affiliation est valide pour 1 an et est acceptée par les deux parties en français.

Nom : _____ Prénom : _____ F M

Date de naissance : _____ / _____ / _____ Niveau de ceinture : _____
 Jour Mois Année

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Adresse courriel : _____ Tél.(rés.) : _____

1- Le (la) membre(e) déclare être physiquement sain(e) pour entreprendre un programme d'exercice et la pratique des arts martiaux. Les restrictions, s'il y en a, sont les suivantes :

2- Le membre déclare être pleinement conscient(e) que, le Taekwon-do, étant un art martial impliquant des contacts, des blessures peuvent en découler. J'accepte librement et de façon éclairée les risques reliés à la pratique du Taekwon-do ou de toutes activités auxquelles je participerai dans le cadre de mon adhésion au Club de Taekwon-do. Par conséquent, je libère le Club de Taekwon-do de toutes responsabilités quant aux dommages corporels et matériels découlant de la pratique des activités mentionnées précédemment et quant à l'usage des commodités, de l'équipement et des lieux mis à ma disposition. De plus, n'étant pas partie à un contrat de dépôt avec le Club de Taekwon-do, je libère ce dernier de toute responsabilité quant à tous objets perdus ou volés.

3- La présente affiliation n'est pas transférable et ne peut être cédée à qui que ce soit en aucun temps.

4- Si un membre utilise avec négligence l'équipement mis à sa disposition et endommage la propriété, il en accepte l'entière responsabilité.

5- Le membre accepte et se soumet aux règlements du Taekwon-do ITF qui lui seront dictées par ses instructeurs ~~et au code de conduite de la FQTI disponible sur le site web.~~ Advenant toute infraction flagrante des règlements ~~et Code de conduite~~ ainsi que tout défaut de paiement sur des obligations qui ont été contractées envers le club de Taekwon-do affilié à la FQTI, tous les privilèges du membre sont suspendus et sous peine d'expulsion sans aucune forme de remboursement.

J'ai lu la présente affiliation ~~et accuse réception d'une copie de celui-ci.~~

Signé à _____, ce _____ / _____ / _____
 Jour Mois Année

~~Club de Taekwon-do : _____~~ *non applicable* Membre _____
 Signature Signature du membre ou du répondant